L'ÉCHO des Sapeurs-Pompiers

RETOUR DE FLAMME :

STRESS POST TRAUMATIQUES ET PENSÉES SUICIDAIRES CHEZ LES POMPIERS

FA SPP-PATS

REVUE SEMESTRIELLE FÉDÉRATION AUTONOME
DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS
ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS

Pompiers, voyagez gratuitement en TER avec la Région !

> Le Pass Securi'TER est à destination des pompiers, gendarmes, policiers, douaniers et surveillants pénitentiaires.

Plus d'information sur : hautsdefrance.fr/ter-securite

SNCF

Région Hauts-de-France

Le Mot DE LA PRÉSIDENCE

Alors même que nous obtenons les effets de l'arrêt de la sur cotisation et de l'augmentation partielle de la prime de feu, combats historiques de notre fédération depuis plus de 20 ans, il demeure pourtant difficile de savourer pleinement ces victoires en demi-teinte. En effet, si certaines de nos revendications ont été partiellement entendues, et en surface uniquement, les problèmes de fond demeurent. Le nombre de recours devant la juridiction administrative témoigne de la réalité du dialogue social conduit par les services de la DGSCGC, celui-ci consistant en d'innombrables et interminables réunions sans aucun document préparatoire, vantant l'aboutissement de « supers lois », bien loin de nos problématiques quotidiennes.

Tout comme la très attendue Loi Matras, vidée de son sens, le projet de loi LOPMI (proposé à 6 mois de l'élection présidentielle) ne répondra sans aucun doute pas à nos problématiques liées à l'évolution technologique, industrielle, climatique et sociétale, enjoignant une réforme en profondeur de notre modèle de sécurité civile « à la française ».

A bout de souffle, notre système ne peut plus garantir la sécurité des citoyens français, ni même celle de ses propres agents, en proie aux violences, aux défauts managériaux, aux difficultés organisationnelles, aux risques psycho sociaux, au manque d'effectif...

Les SDIS continuent sciemment de masquer le manque d'effectif en dévoyant le statut de sapeur-pompier volontaire. Pourtant il y a 4 ans, le précédent Directeur Général de la Sécurité Civile, le préfet Jacques WITKOWSKI s'engageait à faire encadrer le temps de travail des SPV par un décret, mais rien n'a évolué sur ce dossier, pire encore, les dérives continuent de se multiplier. Dévoyer le statut de sapeur-pompier volontaire dans le seul intérêt des finances des SDIS ne fonctionne plus.

Eprouvés par la gestion controversée de cette crise sanitaire majeure, divisés par l'obligation vaccinale, fatigués des manquements du SAMU, épuisés de répondre, sans moyens ni effectifs, à toute la souffrance de notre pays, abattus par le manque de reconnaissance du gouvernement, les pompiers sont mis à rude épreuve tandis que les réformes statuaires tant attendues ne voient pas le jour. C'est donc sans surprise que l'absentéisme aux concours de caporal de sapeur-pompier professionnel a battu des records historiques, témoignant de la profonde crise de vocation que subit notre profession.

Notre modèle de sécurité civile est touché en plein cœur, il y a urgence ! Soyons unis, solidaires et combatifs pour réinventer ensemble la sécurité civile de demain.

Xavier BOY, président fédéral
& André GORETTI, président d'honneur

SOMMAIRE

ÉDITO
Le mot du Président 01

Fin de la surcotisation : une victoire historique 03

la CNRACL quesaco ?! 06

Rapport de la filière sapeurs-pompiers 07

Contribution de la FA/SPP-PATS pour l'évolution de la filière 08

Violence envers les sapeurs-pompiers 10

RETOUR DE FLAMME : 14
Stress post traumatiques et pensées suicidaires chez les pompiers

Statistiques édition 2021 23

Revue syndicale de la Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés
Siège administratif et financier : 285, avenue des Maurettes 06270 Villeneuve-Loubet - Tel : 04 93 34 81 09 / Fax : 04 93 29 79 98
courriel : secretariat@faspp-pats.org - site : http://www.faspp-pats.org
Président d'honneur et Président départemental des Alpes-Maritimes : André GORETTI, Directeur de la Publication
Crédits photos : SCH Olivier RIGAUD - (Communication - SDIS 24), Louis Charbonnel, Photos Droits réservés - Isabelle Harsin, freepik, pixabay , Pierre-Alain Dorange on VisualHunt, Arnaud Jaegers, shutterstock, Freepik

Reproduction même partielle interdite. Dépôt légal à parution. Toute contre-façon ou utilisation de modèle à des fins commerciales, publicitaires ou de support, sans autorisation écrite sera poursuivie (article 19 de la loi du 11 mars 1957).

Editeur Exclusif :
355, rue Alberte Einstein. CS 20494. 13593 Aix en Provence Cedex 3 - Tel 04 42 97 30 33. Fax : 04 42 97 30 34. mail : contact@pes-edition.fr

Régie Publicitaire :
Presse Edition Services. Tél : 04 42 97 30 33 - mail : pao@pes-edition.fr
Pour toute question, information ou réclamation sur les encarts publicitaires, contactez directement PES

Imprimeur : MEDIAPRINT
ZAC St Martin – 23, rue Benjamin Franklin - 84120 PERTUIS - Tél : 04 90 68 65 56 - Fax : 04 86 85 51 24 - Site : Serviceprint.fr - Email : devis@serviceprint.fr

FIN DE LA SURCOTISATION : UNE VICTOIRE HISTORIQUE

Samedi 16 octobre 2021, le Président de la République annonçait l'arrêt de la sur cotisation CNRACL, venant confirmer l'adoption des amendements à l'Assemblée Nationale quelques jours plus tôt. Retour sur une victoire historique !

AOÛT 2021

Le 9 août 2021, en réponse au mépris et au manque de considération du pouvoir à l'égard de notre profession, la FA/SPP-PATS déposait un préavis de grève nationale illimitée à la suite de l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers. En effet, et même si nous ne sommes pas contre la vaccination, nous n'avons pour autant jamais demandé à être assimilé à des personnels soignants. Comme nous l'avons souligné dans notre préavis de grève nationale, joint ci-après, adressé le 2 août 2021 au Président de la République, au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur. « Il ne faudra pas, cette fois, nous appliquer uniquement les mesures coercitives ».

Nous avons donc alerté le gouvernement que, en cas de maintien de l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers, nous exigerions de bénéficier des mêmes avancées statutaires et sociales que les soignants. A savoir :

- Les mêmes dispositions en matière de temps de travail, mettant fin à l'équivalence et instaurant l'heure pour l'heure, dans le respect de la santé et de la sécurité.
- Les mêmes dispositions en matière de cotisation et surcotisation des retraites.
- La même revalorisation de carrières en catégorie B pour les sapeurs-pompiers qui exercent des missions de secours à personne.
- Les mêmes conditions d'octroi de la prime Covid.

Ouverte à la négociation, notre organisation syndicale a demandé, à plusieurs reprises, un entretien avec le Premier ministre.

En vain. C'est donc sans surprise que nous avons appelé à un grand rassemblement à Paris, le 15 octobre 2021, avec un mot d'ordre : Stop à la sur cotisation !

En effet, si les sapeurs-pompiers professionnels ne sont pas les seuls affiliés de la CNRACL à bénéficier de l'intégration d'une prime dans le calcul de leur pension retraite, ils sont bien les seuls à surcotiser ainsi. In fine, notre filière contribue démesurément au financement de la CNRACL.

Les aides-soignants, quant à eux, bénéficient d'un régime de retraite particulier, leur permettant de bénéficier d'un départ possible à 57 ans et d'intégrer une prime dans le calcul de leur pension… mais avec des différences de taille :

- Bonification pour un possible départ à 57 ans. le sapeur-pompier cotise 2% de son traitement indiciaire + indemnité de feu, l'aide-soignant ne cotise pas pour en bénéficier.
- Intégration de la prime dans le calcul de la pension. Le sapeur-pompier cotise 1,8% de son traitement indiciaire + indemnité de feu. L'aide-soignant cotise seulement 1,5% sur le montant de la prime.

Dépourvu de la moindre légitimité, ce système a pourtant été maintenu, malgré de nombreux amendements parlementaires, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021.

OCTOBRE 2021

En octobre dernier, l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 fut à nouveau l'occasion de demander la fin de ce système proprement injustifié.

Le 12 octobre 2021, faisant suite à nos demandes d'amendements relatives au PLFSS 2022, le rapporteur général Thomas Mesnier et les groupes parlementaires, parmi lesquels des membres de la majorité LREM, ont déposé des amendements qui semblaient pouvoir conduire à la suppression de la sur cotisation CNRACL.

Si ces avancées semblaient être un premier pas vers la fin d'un système proprement injuste que nous dénonçons depuis de nombreuses années, pour autant, rien n'était acquis.

Aussi, et dans l'attente de la prise en compte de ces amendements par le gouvernement notre organisation syndicale a-t-elle, comme convenu, organisé un grand rassemblement à Paris le 15 octobre 2021. Nombreux étaient les membres de la Fédération Autonomes a avoir fait le déplacement pour assister à la fin de ce système proprement injuste.

Sans surprise, dès le lendemain, le Président de la République annonçait la fin de la surcotisation.
Cette victoire historique sur ce dossier vieux de près de 20 ans, n'est pas seulement le fruit de plusieurs rencontres et travaux avec les élus ou le ministère de l'Intérieur ; Cette victoire, c'est aussi grâce la mobilisation sans faille des autonomes jusqu'au grand rassemblement du 15 octobre 2021 à Paris, dont la manifestation est venue marteler la légitimité du travail fait en amont.

Suite aux différentes annonces du président de la République, nous avons donc décidé de cesser notre mouvement de grève illimitée à compter du lundi 18 octobre 2021, date à laquelle nous avons également été reçus par le cabinet ministériel afin de développer nos propos et poursuivre nos travaux déjà engagés sur la Sécurité civile de demain.

STOP
SURCOTISATI

STOP

SAPEURS POMPIERS

FÉDÉRATION
FA
SPP-PATS

SAPEURS POMPIERS
EN COLÈRE
VOLÉS PENDANT 40 ANS !!!

FA
SPP-PATS

LA CNRACL QUESACO ?!

Créée par l'ordonnance n°45-993 du 17 mai 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Cet établissement public national est géré à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts, sous l'autorité et le contrôle d'un conseil d'administration.

Elle est le deuxième régime de retraite en France.

La CNRACL, fonctionne sur le principe de la répartition : les cotisations versées par les actifs servent au paiement des retraites.

Elle assure, grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versés par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (https://www.cnracl.retraites.fr).

Elle dispose d'un Fonds d'Action Sociale à destination des retraités les plus démunis. Les droits des ressortissants du régime sont définis par le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié ; ils s'inspirent de la législation applicable aux fonctionnaires de l'État.

RAPPORT
RAPPORT DE LA FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

CSFPT : Adoption du rapport « Pour une filière sapeurs-pompiers rationnalisée et ancrée dans la FPT »

Mercredi 29 septembre 2021, le rapport de la filière Sapeurs-Pompiers a été examiné en séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Ce dernier a été adopté à l'unanimité (moins une abstention collège des élus).

Après 18 mois de travaux et une quinzaine de séances de travail, le CSFPT a formulé 7 propositions pour une réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels de grande ampleur, principalement pour les catégories C et B, mais aussi pour la catégorie A, SSSM compris.

Compte tenu de notre volonté de porter notre projet d'organisation pour une sécurité civile de demain, la FA/SPP-PATS a grandement contribué à l'élaboration de ce rapport en Formation Spécialisée N3 comme en témoigne notre contribution ci-après :

CONTRIBUTION DE LA FA/SPP-PATS POUR L'ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE

PROPOSITION RECRUTEMENT SANS CONCOURS

La condition d'un recrutement sans concours au premier garde de la catégorie C (C1) pour deux recrutements dans le deuxième grade de la catégorie C (C2) par année civile, doit être maintenue.

PROPOSITION DE LA CATÉGORIE B

Face à l'évolution probable vers « les soins d'urgence » (cf PPL Matras), et prenant en compte le besoin de montée en compétence qu'il va induire, la FA SPP PATS souhaite repositionner les chefs d'agrès 1 binôme, futurs Technicien de Secours et de Soins d'Urgence au premier grade de la catégorie B (B1).
Actuellement, les chefs d'agrès des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes appartiennent au cadre d'emplois des sous-officiers (4ème et 5ème grades de la catégorie C).

En 2014 le groupe de travail ENSP, recommandait 3 niveau de TSSU :

• Un premier niveau (TSSU1) dont le profil est construit sur celui de l'équipier secouriste connu à ce jour, mais qui est enrichi de la capacité à procéder aux évaluations initiales, de dispenser certains soins d'urgence limités, identifiés dans le recueil des compétences SSUAP et de transporter une victime vers un établissement de santé.

Un deuxième niveau intermédiaire (TSSU2) capable de procéder à une évaluation plus poussée, de dispenser des gestes des soins d'urgence relevant de la nomenclature des actes médicaux contrôlés (protocoles) identifiés dans le recueil des compétences SSUAP et plus avancés que le premier niveau. Le TSSU2 a vocation à prendre le commandement des opérations de secours et de soins d'urgence à bord d'un VSAV ou d'un véhicule de secours engagé seul.

• Un troisième niveau (TSSU3) équivalent à celui de l'infirmier de sapeur-pompier protocolisé est capable de mettre en œuvre des gestes de soins d'urgence relevant de la nomenclature des actes médicaux contrôlés (protocoles) identifiés dans le recueil des compétences SSUAP, le cas échéant, portés par des analyses de télémédecine.

Devant ces perspectives, le deuxième niveau intermédiaire (TSSU 2) devra également se situer sur une catégorie intermédiaire.

Par suite, les chefs d'agrès tout engin se situeraient au 2ème grade de la B et les officiers de garde en B3.

PROPOSITION DE LA CATÉGORIE A

Le décalage se poursuit ainsi en catégorie A où nous souhaiterions positionner les actuels lieutenants 1ère classe en A1, les capitaines en A2 et les commandants en A3.

Finalement, les lieutenants-colonels intègreraient le cadre d'emplois de conception et de direction en étant le grade d'entrée du nouvel emploi fonctionnel de sous-directeur des SDIS (cf PPL Matras).

PROPOSITION DE MESURES TRANSITOIRES :

La mesure transitoire concernant le replacement cohérant du cadre d'emplois des sous-officiers, proposée par ce projet rapport, ne semble pas représenter de problème majeur que ce soit en termes de formation ou en termes de coût.
Dans cette évolution proposée par la FA SPP PATS, le cadre d'emplois des sous-officiers pourrait aussi être maintenu mais replacé sur la catégorie B comme évoqué précédemment.

La Fédération Autonome SPP PATS sera pleinement mobilisée pour associer à ces propositions, pour l'instant généralistes, la définition des emplois correspondant à chaque grade, dans les 3 catégories, dans le cadre de la filière, les éventuels appellations des nouveaux grades ainsi que les mesures transitoires indispensables à la mise en place d'une nouvelle filière.

VIOLENCE ENVERS LES SAPEURS-POMPIERS

Plus de 200 agressions entre 2008 et 2018, il faut agir !

Alors que les Autonomes n'ont eu de cesse d'alerter la DGSCGC sur l'importance de la sensibilisation des citoyens sur les violences que subissent les sapeurs-pompiers, nous sommes encore une fois confrontés à une dérobade du préfet, arguant systématiquement : « Priorité à la promotion du volontariat ! ».

Et une fois encore, la campagne de sensibilisation aux violences commises à l'encontre des sapeurs-pompiers est reléguée au second plan par la Direction générale qui entend, préférablement, « révéler le volontaire qui est en vous », faisant fi de la réalité du terrain et des risques encourus.

Pourtant, sur le terrain, le constat est alarmant : véhicules dégradés, crachats, insultes, caillassages, agression à l'arme blanche, etc. partout en France, les agressions lors de secours à personne se multiplient. Comme en témoigne d'ailleurs l'infographie (voir ci-dessous) de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDPR).

Globalement, en France, le nombre de sapeurs-pompiers agressés a explosé, pratiquement multiplié par quatre entre 2008 et 2018, passant de 899 à 3 411 à comparer aux 2 045 en 2019, 1 764 en 2020 et 1 085 rien que pour les trois premiers trimestres de 2021. Ce qui fait un total de 3 026 victimes, dont 468 ont été blessées.

Évolution du nombre de sapeurs pompiers agressé suivant leur corps d'appartenance, entre 2008 et 2018 en France.

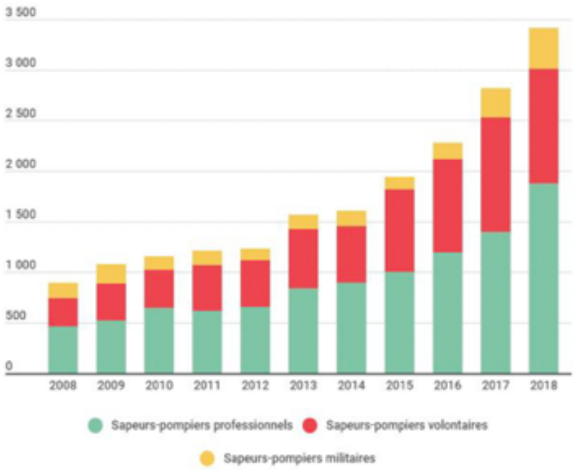

Source : Ministère de l'Intérieur | DGSCGC| ONDPR

ET POURTANT...

Recruter des sapeurs-pompiers volontaires, c'est une chose. Cependant, les questions qui devraient être posées sont : « Comment attirer et susciter des vocations lorsque l'on risque chaque jour sa vie à protéger celle des autres sans aucune reconnaissance ? Comment se sentir bien dans son engagement au regard du taux de suicide, bien supérieur à celui de la moyenne des Français ? ». Redorer le volontariat quoiqu'il en coûte. Si « on a tous un talent caché », comme le scande le slogan de la campagne nationale de promotion du volontariat, celui de notre Direction générale est, sans aucun doute, l'art de la pirouette ! Si devenir sapeur-pompier ne fait plus rêver et qu'il devient nécessaire de promouvoir le

recrutement des volontaires, c'est qu'il est grand temps de nous remettre en question. Notre profession est en proie à une profonde crise de vocation et nos énarques n'ont pas hésité un instant à sacrifier la campagne de sensibilisation au profit de la campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires.

IL Y A URGENCE !

Gregory Vercoutre, secrétaire adjoint au Bureau exécutif de la FA SPP PATS, participe à l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers. Pour lui, il est urgent de mettre l'accent sur la prévention et la sensibilisation de ce phénomène de société que sont les agressions envers les sapeurs-pompiers et les problématiques qu'elles engendrent dans l'action des secours, ainsi que les conséquences juridiques pour les auteurs de ces actes. « Via la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), nous avons sollicité le ministère de l'Intérieur au sujet de cette campagne de prévention, sachant que, dans le même temps, l'État est confronté à des difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) », indique Gregory Vercoutre. Il précise que, dans son rapport d'information n° 193 du 20 août 2020, mesure 2.A. le Sénat note que l'augmentation de ces agressions pourrait rendre difficile la mobilisation, le recrutement de SPV. Pourtant, la communication de cette campagne est prête depuis 2019. Et elle n'a toujours pas été lancée. « Pour l'instant, on privilégie la promotion du volontariat aux agressions que subissent les sapeurs-pompiers. Éluder cette facette malheureuse du métier, c'est éluder le risque auquel ceux qui voudraient s'engager pourront être confrontés. C'est leur mentir », ajoute Gregory Vercoutre. Il dénonce ce « quoi qu'il en coûte » pour recruter qui marque un manque d'honnêteté de la part de l'État qui, dans le même temps, retarde une action de prévention et de sensibilisation du grand public. D'autant que le niveau de violence que nous subissons n'est pas nouveau et s'aggrave fortement.

LE RAPPORT DE LA DGSCGC

Lors du dernier comité technique de l'Observatoire, il apparaît pourtant que les chiffres des violences connaissent une baisse. La crise sanitaire aurait-elle fait baisser un peu le curseur ? Dans le rapport d'activité 2020 de la DGSCGC, il est indiqué : « Depuis 2018, la DGSCGC a mis en place un nouveau processus de remontée des informations relatives aux faits de violences à l'égard des sapeurs-pompiers par les Codis, via le portail Synergi. En 2020, 1 764 agressions ont été recensées, contre 2 045 en 2019. Soit une baisse de 13,7%. Ceci correspond à 4,8 agressions morales ou physiques par jour (5,6 en 2019). Par ailleurs, le nombre de plaintes déposées par les sapeurs-pompiers a reculé de 12,7 % (776 contre 887 en 2019), alors que les plaintes déposées par les services en qualité de personne morale (800 contre 756 en 2019, soit + 16%) démontrent une consolidation de l'accompagnement humain et hiérarchique des sapeurs-pom-

piers victimes. Si les agressions contre les sapeurs-pompiers restent inacceptables, le bilan est relativement encourageant. Deux facteurs peuvent l'expliquer. D'une part, le confinement qui a réduit l'activité générale des SDIS, et donc le risque d'exposition des sapeurs-pompiers (80% des agressions ont lieu lors de secours d'urgence à personne). D'autre part, par les actions menées dans les départements. En effet, 2020 marque la mise en œuvre d'un plan de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers, signé par le ministre de l'Intérieur le 20 août dernier et diffusé dans l'ensemble des préfectures. Il prévoit le renforcement des mesures de coordination opérationnelle, relatives aux personnels, techniques et matérielles, ainsi que la mise en place d'un observatoire national ».

DES DONNÉES PAS TOUJOURS FIABLES

Grégory Vercoutre constate que la remontée d'informations n'est pas fiable. Seulement 75 départements remontent ces informations. « On a l'impression que, dans certains départements, il ne se passe rien et c'est par les médias que nous apprenons que des sapeurs-pompiers ont été agressés. Est-ce dû au fonctionnement bicéphale d'un Sdis, administré par des élus départementaux et un commandement opérationnel. Les élus départementaux sont parfois un peu frileux à remonter les chiffres. Est-ce une pression politique ou une peur de la part des directions départementales ? Ou ont-ils mis en œuvre des moyens de prévention ? ». La question se pose effectivement. Le groupe de travail a conçu un nouveau questionnaire, rappelant l'obligation de remonter toute agression, qu'elle soit verbale, physique, etc. Et espère, ainsi, avoir des réponses qui transcrivent la réalité afin de mettre en place des actions et préconisations, puis évaluer leur impact et leur qualité sur l'ensemble du territoire français.

LES AGRESSIONS À LA LOUPE

« Nous essayons d'analyser dans quelles circonstances les sapeurs-pompiers sont agressés, pour définir à quel moment de l'intervention le risque est le plus important. 80% des agressions ont lieu lors d'interventions de secours d'urgence à la personne (SUAP), généralement au milieu de l'intervention. 80% des agresseurs sont des victimes sous effet de l'alcool, de stupéfiants, en colère, psy, etc. Les raisons sont multiples. Avec l'expérience, on essaie de désamorcer les situations, mais ce n'est pas simple », observe Grégory Vercoutre, lui-même victime d'agressions.

Pourquoi ces « victimes » deviennent-elles agressives ? « Certains n'acceptent pas forcément notre procédure, qu'on ne cède pas à leur petit caprice et ils s'en prennent à nous. Par exemple, lorsque nous refusons d'amener une personne à l'hôpital car ce n'est pas nécessaire. Ou, au contraire, parce qu'elle

refuse d'aller aux urgences alors que c'est nécessaire. Et ce n'est pas évident de les raisonner ». Il cite l'exemple de collègues qui ont sauvé une personne qui voulait se défenestrer. Accrochée à un balcon, les sapeurs-pompiers ont réussi à la remonter. Son remerciement ? Elle s'est précipitée vers la cuisine, a attrapé deux couteaux et a tenté de poignarder l'un d'entre eux. Ajoutez à cela ceux qui ont un casier judiciaire lourd ou des antécédents psychiatriques... A la prise d'appel, il est difficile, d'un point de vue secret médical et juridique, d'obtenir des informations sur les personnes. On arrive parfois devant des gens ayant un potentiel très important de violence et nous n'en sommes pas informés !

PROBLÉMATIQUES D'ACCÈS À CERTAINS LIEUX, GUET-APENS !

La FA SPP PATS a identifié ces problématiques et fait quelques propositions. Comme la mise en place d'un système de lecture par intelligence artificielle au niveau des média, de la typologie des interventions (Samu, police et pompiers) pour analyser la température du climat social sur certains secteurs et de définir une jauge de température pour les collègues qui interviennent.
Une note du ministère de l'Intérieur, relative au plan de prévention contre les agressions, recommande la mise en place de l'Observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers, ainsi que des préconisations et des protocoles bilatéraux avec les forces de l'ordre, comme par exemple l'organisation d'un point de rendez-vous sur certains secteurs difficiles, afin que les sapeurs-pompiers s'engagent uniquement avec l'appui des forces de l'ordre. Il y a aussi des balayages par caméra de vidéosurveillance au préalable par la police.

On se dirige vers plus de vigilance sur ce phénomène de société. « Par expérience, nous savons que si un véhicule brûle sur un terrain vague alors que la température de l'environnement est plus chaude que la voiture qui brûle, on laisse brûler la voiture. Quel est l'intérêt à s'engager, à prendre des risques lors de jets de pierres, alors qu'il n'y a pas de risque de propagation si la voiture brûle toute seule », précise le secrétaire adjoint de la fédération.

D'ailleurs, au sein de certains départements, les mentalités ont évolué concernant l'engagement. Des protocoles se mettent en place (tripartite police, justice et Sdis et même les Samu). La question est : est-ce un phénomène uniquement français ?

Nous sommes en contact avec d'autres pays (Espagne, Allemagne, Italie, Belgique) pour voir comment ça se passe chez eux. Il y a d'autres sujets sur lesquels nous travaillons, comme la radicalisation, la sécurisation des casernes, etc. Le travail d'étude et d'analyse est très vaste et très complexe et il faut du temps pour constater les effets sur le terrain.

RETOUR DE FLAMME : STRESS POST TRAUMATIQUES ET PENSEES SUICIDAIRES CHEZ LES POMPIERS

Reviviscence, hyper éveil, évitement, fatigue de compassion, changement d'humeur... sont autant de signaux à ne pas négliger dans la gestion du stress post traumatique. Zoom sur ce trouble anxieux qui touche de nombreux sapeurs-pompiers et dont les répercussions engendrent chaque année de nombreux arrêts de travail prolongés, menant parfois certains agents jusqu'au suicide.

Au cours de sa carrière, un pompier sera exposé à plusieurs événements à potentiel traumatique. Cette exposition demande à la personne de faire appel à ses capacités d'adaptation. Certains de ces événements peuvent engendrer des réactions de stress qui peuvent interférer avec la poursuite des activités professionnelles, du moins pour un certain temps.

L'accumulation de plusieurs événements traumatiques, que ce soit sur une courte période ou au cours de la carrière, peut également user les capacités d'adaptation de la personne. Des symptômes physiques ou psychologiques peuvent alors se développer et interférer avec la capacité du pompier de poursuivre son travail. C'est le principe de la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Une situation récente, banale en comparaison aux autres vécues en carrière (ex. : intervenir sur une autre scène d'accident), peut affecter davantage le pompier parce que, cette fois-ci, ses capacités pour y faire face ont été épuisées par l'accumulation. Car, contrairement aux idées reçues, le stress post traumatique peut survenir de différentes manières :

• Être exposé directement à l'événement.
• Être un témoin direct de l'événement qui survient à un autre.
• Être un témoin indirect (ex. : apprendre que l'événement est arrivé à un collègue ou à un proche, ce qui veut dire qu'un événement peut être traumatique même si vous n'êtes pas directement sur les lieux). Dans ce cas, l'événement doit avoir été violent ou accidentel.
• Être exposé de manière répétée ou extrême aux détails horrifiants ou pénibles d'un ou plusieurs événements.

DES REACTIONS NORMALES FACE A UNE SITUATION ANORMALE

Il existe une multitude de réactions possibles après un événement à potentiel traumatique.

Celles-ci peuvent être présentes pendant quelques jours, plusieurs jours ou même se développer plusieurs mois après. Il est aussi

possible d'avoir vécu un tel événement, mais de ne pas développer de réactions. Une intervention potentiellement traumatique entrainera beaucoup d'informations à absorber par notre organisme au cours des jours suivants.
Les réactions qui apparaissent reflètent cette tentative d'adaptation de notre corps et de notre cerveau. Lors de l'événement, l'adrénaline secrétée par le système nerveux déclenche une série de réactions de survie. Ainsi, pendant ou après l'événement, un pompier pourrait :
• Ressentir des réactions physiques d'anxiété dues à la sécrétion d'adrénaline dans le corps comme : palpitations, hyperventilation, tremblements, souffle court, impression de manquer d'air ou sensation d'étouffement, étourdissements, douleurs thoraciques ou sensation d'oppression au niveau du thorax, picotements, difficulté à avaler, serrement à la gorge, jambes molles, etc.
• Développer des réactions de dissociation, relativement courantes chez les pompiers étant donné qu'ils ne peuvent pas fuir physiquement les situations auxquelles ils sont exposés. Ces réactions se traduisent par :
• La dépersonnalisation : impression de se « voir » en train de faire l'action, se sentir en dehors de son corps, s'observer d'en haut ;
• La déréalisation : impression que les choses se déroulent au ralenti ou en accéléré ; impression que ce qui se passe est irréel (impression d'être dans un mauvais rêve ou dans un film);
• La diminution de la conscience de son environnement : moins entendre les sons ou moins voir ce qui nous entoure ;
• L'amnésie : ne pas se rappeler certains détails importants de l'intervention ;
• La léthargie : être coupé de ses émotions et ne rien ressentir.

Pour autant, il est tout à fait possible de développer d'autres type de réactions non énumérées. Chacun, réagissant différemment. Dans les jours qui suivent l'exposition à un évènement potentiellement traumatique, ressentir des réactions et émotions très intenses est tout à fait normal, il s'agit là de tentatives de l'organisme de s'adapter à l'événement.

EXEMPLES DE REACTIONS POST-TRAUMATIQUES :

Reviviscences : repenser souvent à l'intervention de façon involontaire, entendre les cris de détresse, avoir des flashbacks, y rêver, être bouleversé ou réagir avec des réactions physiques d'anxiété lors des rappels de l'événement.

Évitement : vouloir éviter d'y penser, d'en parler ou éviter tout ce qui rappelle l'intervention (lieu, personne, objet, situation, activité).

Hyperéveil : être irritable, demeurer en état d'alerte ou d'hypervigilance même si le danger est passé, anticiper certaines interventions, avoir des difficultés de sommeil, de concentration, sursauter, avoir un comportement autodestructeur.

Changements dans les pensées et l'humeur : se blâmer ou se remettre en question, être plus distant, s'isoler, avoir de la difficulté à ressentir des émotions positives, avoir moins d'intérêt, être envahi d'émotions négatives (peur, sentiment d'impuissance, culpabilité, honte, horreur ou colère), entretenir des croyances négatives exagérées face à soi ou aux autres (ex. : « je suis un mauvais pompier »).

Ces réactions peuvent évoluer au fil du temps. Notons qu'il est possible e développer ces réactions sans pour autant que cela n'engendre un stress post traumatique ?

L'exposition à un événement traumatique peut aussi engendrer d'autres conséquences sans que cela ne soit des réactions post traumatiques, à l'instar de l'anxiété, des symptômes dépressifs ou encore la consommations de substances illicites.

EVOLUTION DES RÉACTIONS DANS LE TEMPS

La durée de réactions dépend de chacun, allant de quelques jours à quelques semaines, et pouvant se développer plusieurs années après l'évènement.

Si les réactions durent au minimum trois jours et au maximum un mois après l'évènement, nous sommes dans une situation de trouble de stress aigu.

Lorsque que les réactions durent plus d'un mois après l'évènement traumatique ou surviennent plusieurs années après, on parle alors de stress post traumatiques.

Si les réactions post-traumatiques persistent au-delà de deux semaines ou sont dérangeantes, il est conseillé de consulter un médecin, un psychologue ou un psychothérapeute.

Une psychothérapie pourrait être recommandée.

Certaines techniques ont fait leur preuve dans la gestion de ce trouble, parmi lesquelles la Thérapie cognitive et comportementale centrée sur le trauma (TCC) qui vise à diminuer les réactions de stress post traumatiques en revisitant le souvenir du traumatisme , ou encore l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing) qui permet au patient de se désensibiliser du traumatisme via le mouvement oculaire et la reprogrammation en activant les systèmes de traitement d'information du cerveau.

	Diagnostics médicaux	
	Trouble stress aigu (TSA)	Trouble de stress post-traumatique (TSPT)
Nature de l'événement	Événement traumatique	
Délai associé au diagnostic	Ne peut se faire avant que les réactions post-traumatiques soient présentes pendant au moins 3 jours après l'événement	Ne peut se faire avant que les réactions post-traumatiques soient présentes pendant au moins 30 jours consécutifs
Durée maximale des réactions	Maximum 30 jours après l'événement. Si les réactions post-traumatiques persistent plus de 30 jours, alors le diagnostic devient TSPT	Aucune durée maximale

Source : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales », Canada.

LE CANADA, UN EXEMPLE A SUIVRE

Alors qu'en France, ce phénomène ne semble pas encore être au cœur des préoccupations de la DGSCGC, nos homologues canadiens, eux, font figures de précurseurs dans le domaine avec la mise en place d'une stratégie nationale pour les blessures de stress opérationnel qui toucheraient chaque année de 10 à 35 % de leurs agents (selon le rapport 2016 du comité permanent de la sécurité publique et nationale). L'APSAM, (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail « secteur affaires municipales ») a développé un Programme de Gestion Globale Des Evènements traumatiques au Travail pour prévenir le trouble de stress post-traumatique, soutenir les pompiers exposés à un événement à potentiel traumatique et favoriser le rétablissement de ceux qui en sont affectés.

Des outils de premiers soins psychologiques peuvent être mis en place pour porter secours aux individus confrontés à des événements à potentiel traumatique, que ce soit immédiatement après l'événement ou dans les jours et semaines qui suivent.

cf : tableau ci-après. Source : www.apsam.com

Cette approche est soutenue par plusieurs experts internationaux sur le trauma (ex. : Inter-Agency Standing Committee [IASC], Organisation mondiale de la santé [OMS], The National Child Traumatic Stress Network [NCTSN]).

La survenu de complications telles que l'addiction à l'alcool, aux jeux, la dépression ou les pensées suicidaires assombrit évidemment le diagnostic d'où l'intérêt de procéder à un dépistage rapide et de mettre en place des stratégies positives pour prendre soin de soin en veillant à maintenir une bonne hygiène de vie, un équilibre constant entre vie professionnelle et vie privée sans négliger l'importance d'une bonne qualité de sommeil.

Période de temps après l'événement	Bonnes pratiques	Exemples
0 - 24 HEURES	Lors d'une rencontre individuelle, la personne responsable des premiers soins psychologiques vise à calmer, sécuriser, répondre aux besoins et soutenir les pompiers impliqués dans l'événement. La personne responsable respecte le rythme du travailleur, fait preuve d'empathie, respecte les silences, reste calme et adopte des attitudes de validation et d'acceptation. À cette étape, ce qui est considéré comme aidant est de stabiliser l'état de la personne en lui offrant une présence calme au lieu de l'amener à parler des détails émotionnels de l'événement, ce qui pourrait contribuer à une surcharge émotionnelle.	• Répondre aux besoins ou préoccupations du pompier : « qu'est-ce que je peux faire pour toi? », « qu'as-tu besoin? ». • L'aider à se calmer en respirant. • Le rassurer et lui répéter qu'il est maintenant en sécurité. • L'aider à rester dans le moment présent avec la technique d'ancrage : « regarde-moi, bouge tes orteils, pèse avec tes talons dans le sol pour le ressentir sous tes pieds, nomme-moi ce que tu vois autour de toi ». • Si la personne devient émotive, ne pas la faire ventiler sur ses émotions, mais la recentrer doucement sur ses besoins. • Si le travailleur exprime un fort besoin de parler de son événement, faites-lui savoir que vous pourrez faire les arrangements nécessaires pour qu'il puisse parler de ce qu'il a vécu avec un psychologue ou un psychothérapeute, qui saura encadrer le processus émotionnel. • Normaliser et valider ses réactions, ne pas juger : « tes réactions sont normales dans les circonstances », « donne-toi le droit de les ressentir ».

Période de temps après l'événement	Bonnes pratiques	Exemples
	Il faut valider et accueillir toute émotion spontanément et volontairement exprimée, mais surtout ne pas insister pour que la personne parle de ses émotions ou donne des détails quant au trauma. Ne pas oublier de veiller sur les personnes qui seraient indirectement impliquées dans l'événement, mais qui pourraient quand même être affectées (ex. : conjoint ou conjointe du pompier impliqué directement, conducteur du camion-citerne, officier au poste de commandement).	• Respecter les silences. • Respecter les pompiers qui ne souhaitent pas en parler ou ceux qui ne veulent pas votre aide immédiate. • Si un pompier est en détresse, le référer en urgence à un médecin, un psychologue ou un psychothérapeute spécialisé en trauma psychologique. • Déterminer si le pompier a besoin d'accommodements au travail ou d'un congé. • S'assurer que le pompier puisse contacter sa famille. • Organiser le raccompagnement sécuritaire du pompier.
24 - 72 HEURES	La personne responsable fait une « veille attentive » qui consiste à faire une évaluation continue des besoins et le dépistage des travailleurs à risque afin d'assurer le lien vers les ressources d'aide appropriées. Ne pas oublier de veiller sur les personnes qui seraient indirectement impliquées dans l'événement, mais qui pourraient quand même être affectées (ex. : conjoint ou conjointe du pompier impliqué directement, conducteur du camion-citerne, officier au poste de commandement).	• Veiller à répondre aux besoins des pompiers : « qu'est-ce que je peux faire pour toi? », « qu'as-tu besoin? ». • Faire une deuxième rencontre en individuel au besoin. • Continuer de valider et contenir les émotions du travailleur, mais ne pas le faire ventiler, ne pas lui faire revivre l'événement émotionnellement. • Si le travailleur exprime un fort besoin de parler de son événement, le référer à un psychologue ou un psychothérapeute pour encadrer le processus émotionnel. • Si un pompier est en détresse, le référer en urgence à un médecin, un psychologue ou un psychothérapeute spécialisé en trauma psychologique. • Déterminer si le travailleur a besoin d'accommodements au travail ou d'un congé. • S'assurer du soutien des collègues entre eux.

Période de temps après l'événement	Bonnes pratiques	Exemples
72 HEURES ET PLUS	La « veille attentive » se poursuit pendant le premier mois suivant l'événement puisqu'il s'agit du moment critique pour dépister les gens qui auraient des réactions post-traumatiques et les référer aux ressources. Note : Lorsque les réactions post-traumatiques persistent au-delà de 2 semaines ou sont dérangeantes, il est conseillé de consulter un médecin, un psychologue ou un psychothérapeute spécialisé en stress post-traumatique pour faciliter la prévention du trouble de stress post-traumatique.	• Être attentif aux appels ultérieurs qui ont des similitudes avec le trauma (ex. : un autre appel pour un événement similaire). • S'assurer du soutien des collègues entre eux. • Rester disponible pour ceux qui ont des besoins. • Référer aux ressources pertinentes (ex. : psychologue, médecin).

L'INSOMNIE, VIGIE DU SUICIDE

Car si le stress post traumatique peut parfois mener jusqu'au suicide de l'agent, le manque de sommeil est également un facteur à ne pas négliger comme en témoigne Bernard Hamelin membre du Bureau Exécutif de la Fédération Autonome des sapeurs-pompiers Professionnels, qui a travaillé sur le sujet après en avoir personnellement fait les frais : « Je travaillais de nuit, en cycle de 24h. Tout a commencé par des troubles du sommeil auxquels je n'ai pas prêté attention. Mais petit à petit, les troubles augmentent, la situation s'aggrave et les pensées suicidaires s'installent. J'étais grincheux, je m'isolais de plus en plus. Ma femme m'a quitté. Ça a été un électrochoc. J'ai commencé à m'intéresser plus en détails à ce sujet, pour la défense collective, mais aussi à titre personnel. Lorsqu'on observe le nombre de suicides chez les sapeurs-pompiers, ça veut bien dire quelque chose.

La question est : est-ce qu'on doit tout mettre sur le compte des problèmes personnels ou est-ce que la désorganisation du travail et du sommeil en est une raison. Quelle que soit la cause, il faut que ce soit pris en considération pour éviter le passage à l'acte de suicide. Une des réponses pourrait être la prévention mais aussi une hygiène de vie que l'on doit s'imposer ! Si aujourd'hui je vais mieux, c'est d'abord grâce à une prise de conscience globale, mais surtout car je ne travaille plus de nuit. Désormais, je ne suis plus en garde de 24h, et mon sommeil est donc réparateur. Depuis quelques mois, je retrouve une véritable qualité de sommeil et le passage en alternance, télétravail/ présentiel, m'a permis de conserver du lien social tout en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie. »
A l'instar de Bernard Hamelin, nombreux sont les pompiers à faire les frais d'un sommeil de mauvaise qualité, entrecoupé de réveils et/ou de cauchemars.
Dans un article publié le 18 décembre 2020 et modifié le 5 mai 2021, Maxime Grimaud, chargé de communication de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris indiquait : « Afin de contribuer à la préservation du potentiel humain, la brigade a fait réaliser une étude sur la qualité du sommeil et la récupération du pompier de Paris. »
Le 1er groupement d'incendie et de secours s'est approprié les conclusions de l'étude menée par l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA). Les premières mesures adoptées portent déjà leurs fruits.

La fatigue constitue un risque avéré pour le pompier de Paris. Elle peut nuire à l'efficacité opérationnelle, créer des comportements à

risque et avoir des effets néfastes sur la santé des militaires à long terme. « Nous avons fait le choix de traiter cette problématique comme une démarche de prévention, à l'identique du risque routier par exemple », décrit le lieutenant-colonel Gouillat, commandant en second (C2) du 1er groupement d'incendie et de secours (1er GIS). La communication des résultats de l'étude menée en 2018 par l'IRBA a révélé l'ampleur des enjeux liés à ce risque professionnel ». La suppression du risque s'avérant impossible à réaliser, le 1er GIS s'est employé à réduire au maximum ses impacts via la mise en œuvre de trois actions spécifiques :

1 - Adapter les plannings

Le pompier de province est particulièrement vulnérable aux effets de la fatigue en raison de ses nombreux trajets entre son domicile et la caserne. « Un service de quatre jours de présence a été instauré pour permettre aux chefs de centre d'accorder entre quatre et six jours de repos. Pour ne pas créer une fatigue lors de cette longue présence, une nuit sans piquet est intercalée dans la séquence tandis que le 4e jour est associé à un piquet moins sollicitant », indique le colonel Gouillat. Les résultats de cette démarche montrent des gains immédiats en matière de récupération.

2 - Repenser la caserne

« Nous cherchons à diminuer au maximum l'impact des sonneries. Pour ce faire, nous avons équipé progressivement les VSAV 1 en STARDA. L'effet s'est révélé immédiat lui aussi. Les alarmes retentissent beaucoup moins et les casernes deviennent moins bruyantes », poursuit le lieutenant-colonel.

3 - Faire évoluer les mentalités

« Le volet comportemental doit également être pris en compte », insiste le lieutenant-colonel. Pour le moment la sieste n'est pas très présente dans les mœurs du pompier de Paris. Nous souhaitons donc sanctuariser une plage de repos sur la journée de garde ». Cette remise en question s'incarne également dans la gestion de la fatigue de manière individuelle.

Axe de réflexion, pistes de recherches et solutions

Selon une publication du 2 décembre 2019, par le Dr Maia Bovard Gouffrant, suite à un entretien avec le Dr Pierre Alexis Geoffroy, « les troubles du sommeil pourraient précéder le passage à l'acte suicidaire, indépendamment de toute pathologie dépressive, ce qui ouvre un axe de prévention », indique le Dr Maia Bovard Gouffrant avant d'ajouter : « On estime que 60% des décès par suicides avaient des troubles du sommeil lorsqu'ils sont passés à l'acte, les éléments des plus prédictifs étant le temps d'éveil et les cauchemars. Les perturbations du sommeil et des rythmes biologiques sont étroitement liés à l'apparition de symptômes dépressifs, mais l'association entre anomalies du sommeil et risque suicidaire est indépendante du syndrome dépressif. Ces troubles sont bien

entendu peu spécifiques, mais l'apparition ou l'aggravation chez un dépressif (ou une personne en souffrance psychique quelle qu'en soit la cause) de cauchemars, d'insomnie ou d'un temps d'éveil nocturne augmenté, peut annoncer un passage à l'acte suicidaire », alerte le Dr Pierre Alexis Geoffroy.

On a donc là une fenêtre d'intervention, alors que l'on manque justement de marqueurs prédictifs du passage à l'acte. Cela ouvre des pistes de recherche, avec des montres ou autres objets connectés pour prendre en charge des anomalies du sommeil et prévenir le risque suicidaire.

Certains traitements centrés sur le sommeil et les rythmes circadiens ont montré leur efficacité sur les conduites suicidaires. Les thérapies cognitivocomportementales (TCC), qui constituent le traitement de référence de l'insomnie, ont fait la preuve de leur efficacité dans l'approche des symptômes suicidaires, de même que les thérapies rescénarisant les cauchemars.

Pour aller plus loin : Blessure d'âme d'un soldat du feu, Syndrome de stress post-traumatique chez les équipes de secours ; Eric Gouvernet, octobre 2020, Editions L'Harmattan.

Le syndrome de stress post-traumatique est un mal aujourd'hui bien connu des soldats revenant de conflits de guerre, mais également des victimes d'attentats, de violences sévères, de catastrophes naturelles.

La blessure psychique est aussi douloureuse que la blessure physique. Elle est dure à accepter, à comprendre et encore plus à guérir. Comment, après des années d'expérience, d'interventions, Éric Gouvernet a-t-il pu être victime à son tour de ce mal qui déchire jusqu'à l'âme. Ceci est son témoignage, à travers lequel il contribue à écrire une page de l'histoire des pompiers de Sète.

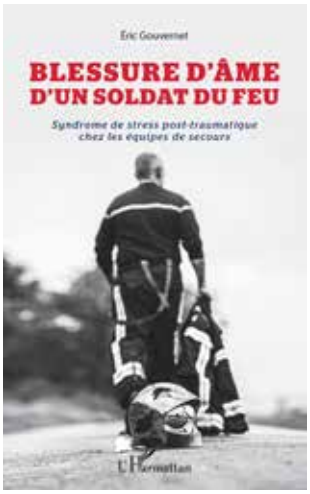

Bilan des suicides et tentatives depuis 2018*

	2018		2019		2020	
	1er S	2ème S	1er S	2ème S	1er S	2ème S
DCD	15	9	18	10	12	13
UA	8	0	4	1	1	1
UR	20	9	7	1	1	0
Total	43	18	29	12	14	14

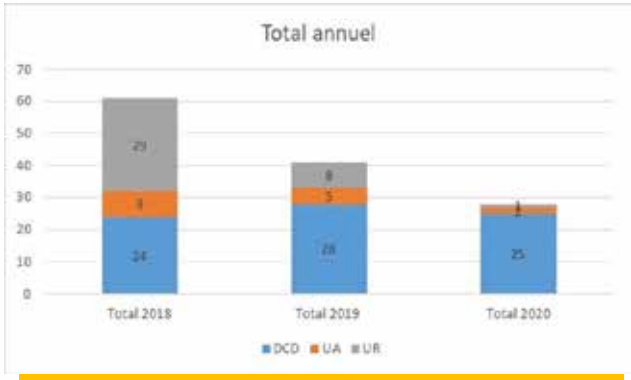

Commentaires:
- Mise en place de ce recensement au début 2018.

*Données non exhaustives communiquées par les SIS.

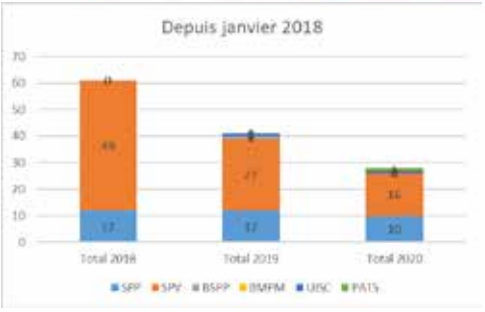

Répartition en nombre par statut

	Nb pour 10000 sur total
SPP	2,47
SPV	0,82
BSPP	0.8
BMPM	
UISC	
PATS	0,89

Répartition pour 10 000 agents par statut

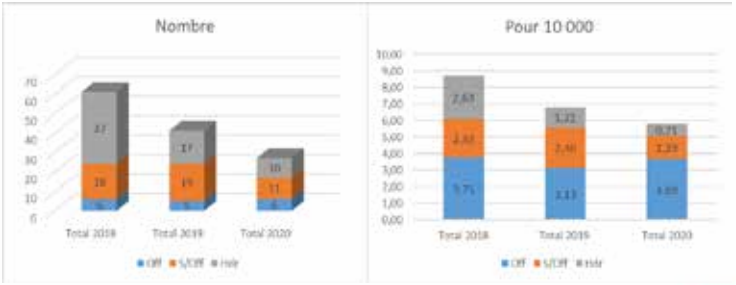

Répartition en nombre par grade

répartition pour 10 000 agents et par grade

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Bilan des suicides et tentatives depuis 2018*

Comparaison population générale

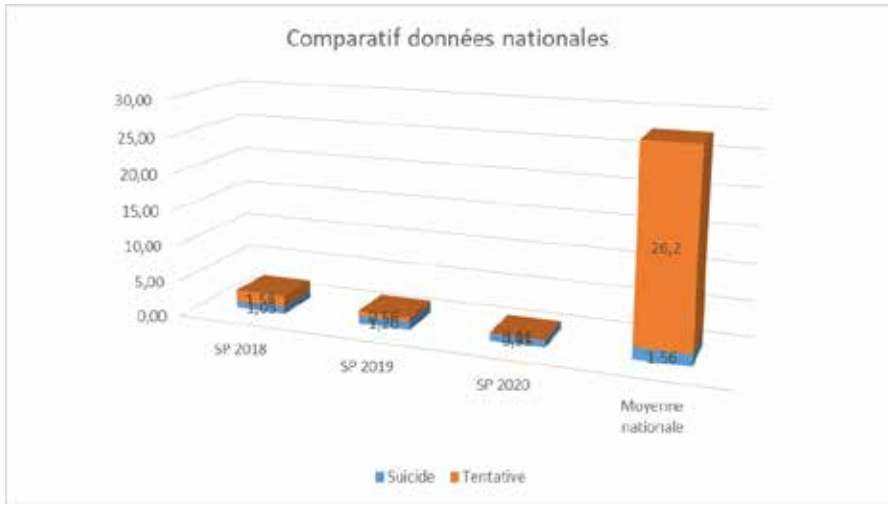

Source moyenne nationale : observatoire nationale du suicide, ministère des solidarités et de la santé.

Comparaison Police et Gendarmerie

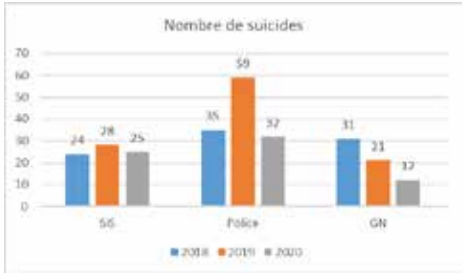

Nota données SPP seuls pour 10 000 agents:
-2018: 2,96 suicides
-2019: 2,96 suicides
-2020: 2,47 suicides

*Données non exhaustives communiquées par les SIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

STATISTIQUES

édition 2021

Dans son édition 2021, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a publié les statistiques de l'année 2020. Les chiffres restituent les informations recueillies, sur un mode déclaratif, auprès des 99 services d'incendie et de secours via le site www.infosdis.fr. A noter que les doubles statuts SPP-SPV sont uniquement comptés comme SPP.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

LES STATISTIQUES DE 2020 DE LA DGSCGC

LES CHIFFRES « REPÈRE » 2020

En 2020, le nombre total d'interventions recensées a été de **4 290 700 interventions**, soit une baisse de -**11%** par rapport **aux 4 819 900 interventions en 2019**. La moyenne du **nombre d'interventions par jour est de 11 755**, soit **un départ toutes les 7,3 secondes. 5%** de la population ont été directement concernés par l'action des services d'incendie et de secours (SIS).

Les interventions concernant les incendies (282 800, contre 316 300 l'année précédente) ont baissé de **11%**. Idem pour les secours d'urgence aux personnes (SUAP), première cause d'intervention, qui ont atteint les 3 613 300, soit une baisse de **12%** (4 132 500 en 2019).

Dont 238 000 accidents de la circulation (-19%). Baisse également des risques technologiques, avec **53 800** interventions (soit -12%) et des opérations diverses (340 900, soit -2%).
Les SSSM ont participé à **223 100 interventions** (-2% par rapport à l'année précédente), soit 6% des secours à victime et accidents de la circulation.

Le nombre total de victimes prises en charge est de 3 392 500, soit une baisse de 13%.

RÉPARTITION DES INTERVENTION PAR NATURE EN FRANCE

- **71%** POUR LE SECOURS À VICTIME
- **7%** POUR LES INCENDIES
- **7%** POUR LES AIDES À PERSONNE
- **6%** POUR LES ACCIDENTS DE CIRCULATION
- **5%** POUR LES OPÉRATIONS DIVERSES
- **3%** POUR LA PROTECTION DES BIENS
- **1%** POUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LA SOLLICITATION DES EFFECTIFS, SUR LA BASE DES DONNÉES FOURNIES PAR 90 SERVICES :

- **61%** POUR DU SECOURS À VICTIME
- **17%** POUR DES INCENDIES
- **9%** POUR DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
- **5%** POUR DES OPÉRATIONS DIVERSES
- **4%** POUR DE L'AIDE À LA PERSONNE
- **2%** POUR DE LA PROTECTION DES BIENS
- **2%** POUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

STATISTIQUES
DU CÔTÉ DES INTERVENTIONS

Le nombre d'interventions (**4 290 700**) a baissé de **11%**. La majorité de ces interventions est liée aux secours à victimes et concerne principalement des malaises ou maladies d'urgence vitale ou de carence (à domicile, sur voie publique ou lieux de travail), des accidents (à domicile ou sur voie, lieux publics, ou assimilés, ou sur les lieux de travail), mais aussi des accidents ou malaises liés à l'activité sportive, noyade, accidents en montagne, secours en mer ou piscine, intoxication, autolyses, etc.

Parmi les 2 834 440 victimes impliquées lors d'interventions de secours à victime, **66 482 sont décédées, 251 300 étaient en urgence absolue, 2 232 123 en urgence relative et 284 526 étaient impliquées.**

Diminution de **-22,5%** des victimes impliquées lors d'interventions sur accidents de la circulation. **255 473 victimes** ont été recensées, dont **2 717 sont décédées,** 18 818 étaient en urgence absolue, **196 430 en urgence relative** et **39 146 impliqués**.

Concernant les **incendies**, on notera une **hausse de 10,3%** des interventions : feux d'habitations, de véhicules, d'établissements recevant du public (ERP), de végétation, de voie publique, de locaux agricoles ou artisanaux. 25 047 impliquées ont été recensées, dont 249 sont décédées, 1 206 étaient en urgence absolue, 15 384 en urgence relative et 8 208 impliquées.

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR JOUR

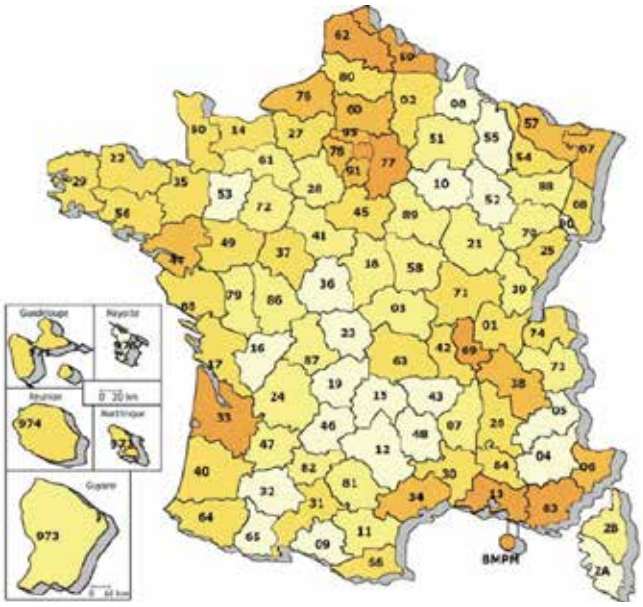

- moins de 41 inter./jour (<15 000 / an)
- de 41 à 82 inter./jour (<30 000 / an)
- de 82 à 164 inter./jour (<60 000 / an)
- de 164 à 274 inter./jour (<100 000 / an)
- plus de 274 inter./jour (>100 000 / an)

BILAN DU NOMBRE D'INTERVENTIONS

QUALITÉ D'EXÉCUTION ET DE RÉALISATION DES MISSIONS

Le délai moyen de traitement de l'alerte, c'est-à-dire le délai s'écoulant entre le décroché au CTA-CODIS et le transfert au CIS concerné (ou CRRA-SAMU ou autre service), fait ressortir que, en prenant en compte 93 des 96 réponses reçues, **90% des appels sont traités en moins de trois minutes et dix-huit secondes.** La durée moyenne de traitement d'un appel est de **deux minutes et vingt-et-une secondes.**

Le délai moyen d'intervention sur zone, c'est-à-dire entre la diffusion de l'alerte et l'arrivée du premier véhicule, en prenant en compte 91 des 96 réponses, est de **12mn et 26 secondes** de délai de route pour tout type d'intervention. Il est de **11mn et 41 secondes** pour les secours à victime ou les accidents de circulation.

Et de **15mn et 1 seconde** pour les interventions incendies. 51 SIS sur les 88 ont mis en place une politique de gradation de l'urgence.

Concernant les feux de forêts, **90%** d'entre eux (soit 5 000 pour l'échantillon) sont éteints **avant qu'ils aient détruit plus de cinq hectares**, surface en dessous de laquelle l'impact sur l'environnement reste limité, sauf en cas d'incendies répétés.

À la suite de l'intervention des sapeurs-pompiers, **3,84 % de la population a été secourue et transportée vers un établissement de soins en 2020.**

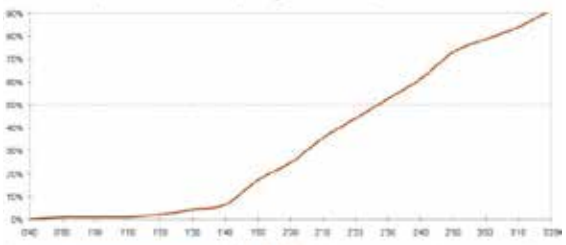

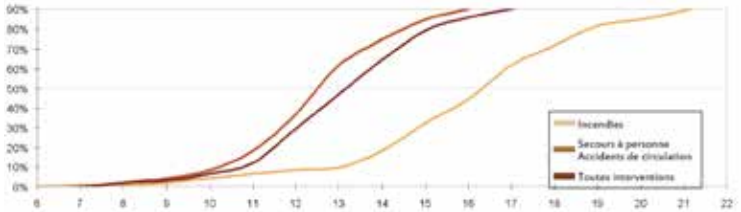

Sur l'échantillon, **90% des appels** sont traités en moins de **3 min 18 s,** la durée moyenne de traitement d'un appel est **de 2 min 21 s.**

Sur l'échantillon, dans 90% des cas après la diffusion de l'alerte les secours arrivent sur zone moins de :
• **16 min 49 s** (délai moyen d'arrivée : 12 min 26 s) pour tout type d'intervention
• **15 min 54 s** (délai moyen d'arrivée : 11 min 41 s) pour les secours à victime ou les accidents de circulation
• **21 min 16 s** (délai moyen d'arrivée : 15 min 1 s) pour les interventions incendies.
51 SIS sur les 88 ont mis en place une politique de gradation de l'urgence.

DU CÔTÉ DES MOYENS FINANCIERS

Le budget global des SDIS en 2019 était de 5 131 M€, soit une hausse de **3,5%** en valeur brute par rapport à 2018, et **+2,5%** en tenant compte de l'inflation : **4 269M€** sont consacrés au fonctionnement (dont 83% pour le personnel), 862M€ à l'investissement. Soit un montant de 83€ par habitant et par an (80€ en 2018).

Les SDIS sont financés à hauteur de **4 543M€**. D'une part, par les contributions des conseils départementaux, à hauteur de **58%,** et celles des communes et EPCI, à hauteur de **42%.**

Au plan national, les SSIS disposent de 6 462 VSAV, 3 621 FPT, 3 672 CCF, 1 170 MEA.

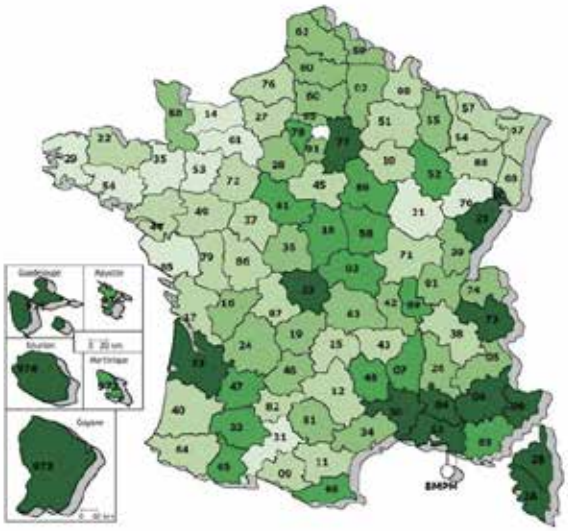

DÉPENSES RÉELLES TOTALES PAR HABITANT

- plus de 95€
- de 85 à 95€
- de 75 à 85€
- de 65 à 75€
- moins de 65€.

DU CÔTÉ DES MOYENS HUMAINS

En 2020, l'effectif des sapeurs-pompiers était de 251 900 (253 100 en 2019), dont 41 800 professionnels, soit 17%, 197 100 volontaires, soit 78% et 13 000 militaires (Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et Bataillon des marins-pompiers de Marseille), soit 5%.

Le SSSM constitue 5% des effectifs des SDIS. 11 300 PATS sont employés par les SDIS.

Les JSP et les cadets sont au nombre de 29 200. 435 582 sapeurs-pompiers sont des femmes, soit une hausse de 4% par rapport à 2019. Un sapeur-pompier sur cinq est une femme. Même si elles restent minoritaires, la profession tend à se féminiser. Au sein des SDIS, 56% des PATS sont des femmes, alors qu'elles représentent 39% des personnels civils des unités militaires.

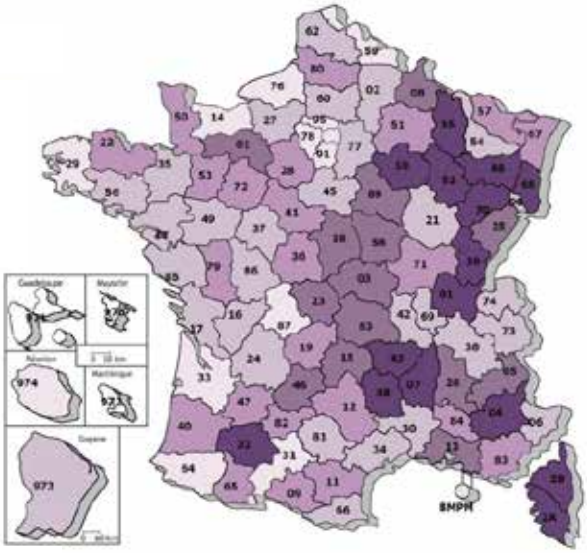

SAPEURS-POMPIERS POUR 100 000 HABITANTS

- plus de 600 SP/100 000 hab
- de 500 à 600 SP/100 000 hab
- de 400 à 500 SP/100 000 hab
- de 300 à 400 SP/100 000 hab
- moins de 300 SP/100 000 hab

EFFECTIFS DE SAPEURS-POMPIERS

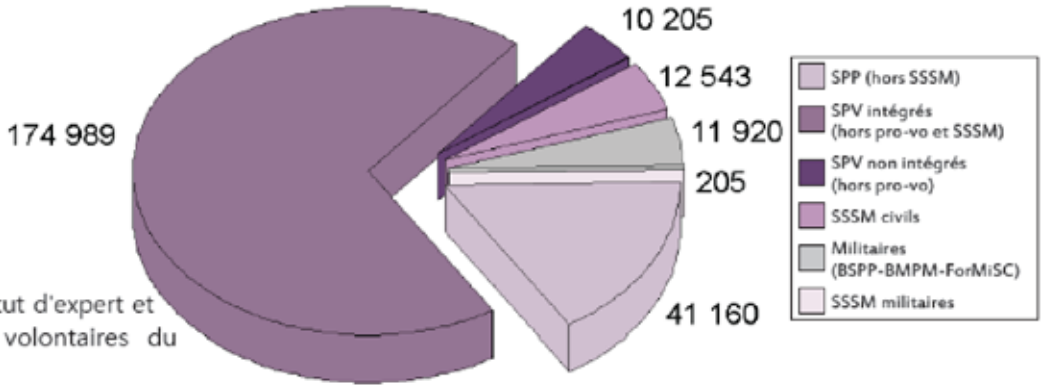

Parmi les SPV, **1 153** ont le statut d'expert et **127** sont des volontaires du service civique.

REPARTITION DES EFFECTIFS SP PAR GRADE

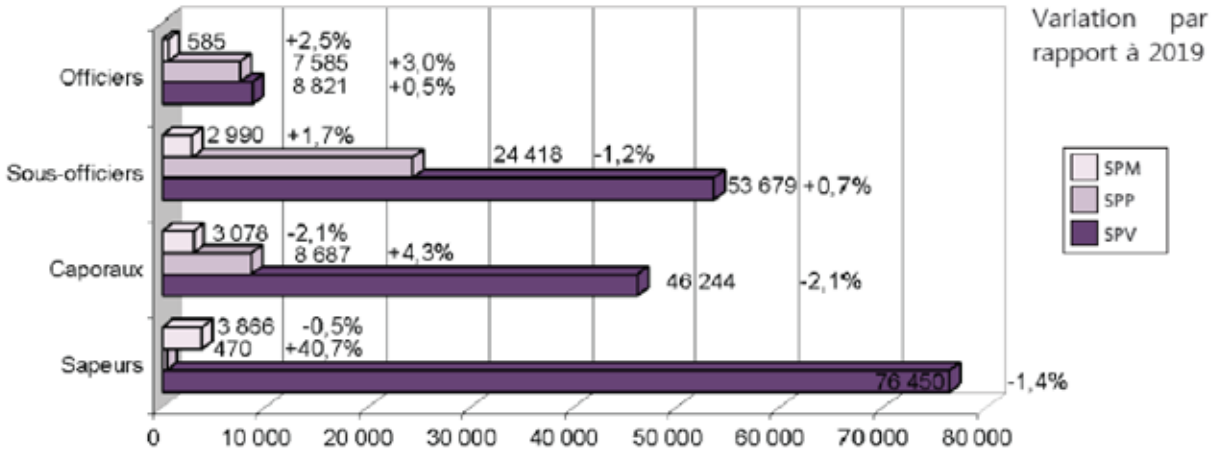

DU CÔTÉ DES PERSONNELS SSSM

Les services de santé et secours médical (SSSM) comptent 12 543 sapeurs-pompiers, dont 4,5% de professionnels, 95% de volontaires et 0,5% de contractuels. 7 960 d'entre eux sont infirmiers, 611 sont médecins, 579 sont pharmaciens, 304 sont vétérinaires et 89 sont cadres de santé. Les SSSM comptent également 631 autres personnels de santé, dont 350 psychologues SPV. Quant à la BSPP et le BMPM, ils comptent 262 personnels de santé.

En moyenne, 6% des interventions secours d'urgence aux personnes ont été réalisées avec le concours d'un membre du SSSM (médecin et/ou infirmier).

REPARTITION DES EFFECTIFS SSSM

- Médecins 3 611
- Infirmiers..... 7 960
- Pharmaciens.. 579
- Vétérinaires.....304
- Cadres de santé 89

ORIGINE DES SPV DU SSSM

	Libéraux	Hospitaliers	Autres
Médecins SPV	57%	26%	17%
Vétérinaires SPV	92%		8%
Pharmaciens SPV	51%	17%	32%
Infirmiers SPV	19%	62%	19%

DU CÔTÉ DES PERSONNELS PATS

Avec 11 300 personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) en 2019, la tendance reste à la stabilité, même si on observe une petite hausse par rapport à 2010 (10 421 PATS).

Leurs fonctions sont variées, on les retrouve aussi bien à des fonctions administratives (56,3% d'entre eux), que techniques (42,8%), médico-sociales (0,4%) ou autres (0,5%).

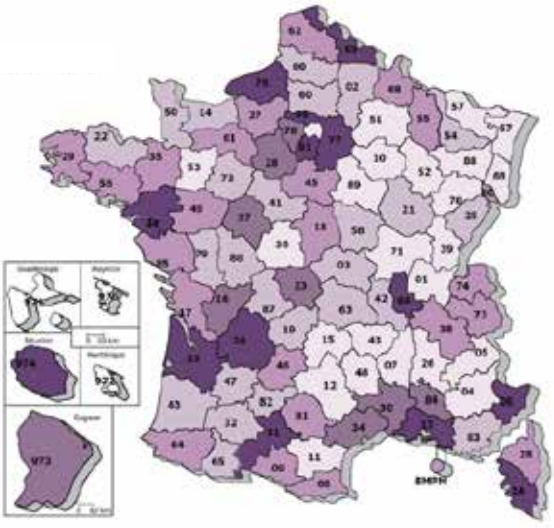

- plus de 6 %
- de 5 à 6 %
- de 4 à 5 %
- de 3 à 4 %
- moins de 3 %

TAUX DE PATS
(EFFECTIF NON SAPEUR-POMPIER / EFFECTIF SAPEUR-POMPIER)

L'ORGANISATION

En 2020, il y avait 6 154 CIS en France (6 227 en 2019), y compris BSPP et BMPM, répartis en 324 CSP, 2 627 CS, 2 147 CPI intégrés et 1 056 CPI non intégrés. Tous statuts confondus, 14 100 sapeurs-pompiers sont de garde en journée et 11 000 la nuit. Et 20 900 sapeurs-pompiers sont d'astreinte en journée et 32 500 la nuit. En tout, ce ne sont pas moins de 15 989 400 appels qui ont été pris par les opérateurs (18 170 400 en 2019), dont 71% pour le 18 et 29% pour le 112. 30% de ces appels étaient injustifiés (33% en 2019 et 40% en 2018) ! Concernant les visites d'établissements recevant du public (ERP) du premier groupe, il y en a eu 46 877. Quant à la formation, le cumul est de 1 044 964 jours dispensés au total.

14 100 SAPEURS-POMPIERS DE GARDE EN JOURNÉE

11 000 SAPEURS-POMPIERS DE GARDE LA NUIT

20 900 SAPEURS-POMPIERS D'ASTREINTE EN JOURNÉE

32 500 SAPEURS-POMPIERS D'ASTREINTE LA NUIT

15 989 400
D'APPELS PRIS PAR LES OPÉRATEURS

71% POUR LE 18

29% POUR LE 112

SPP (HORS SSSM)

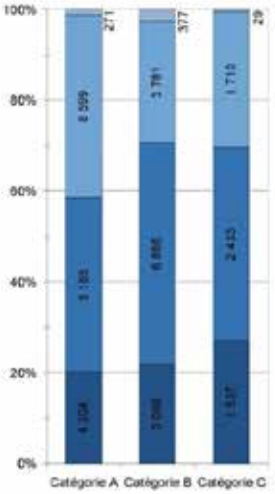

SPV (HORS SSSM)

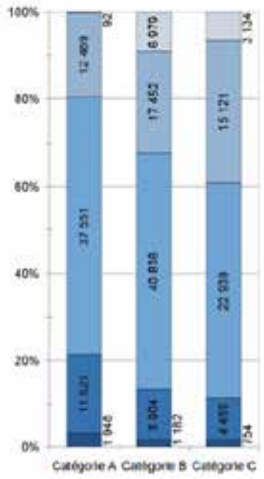

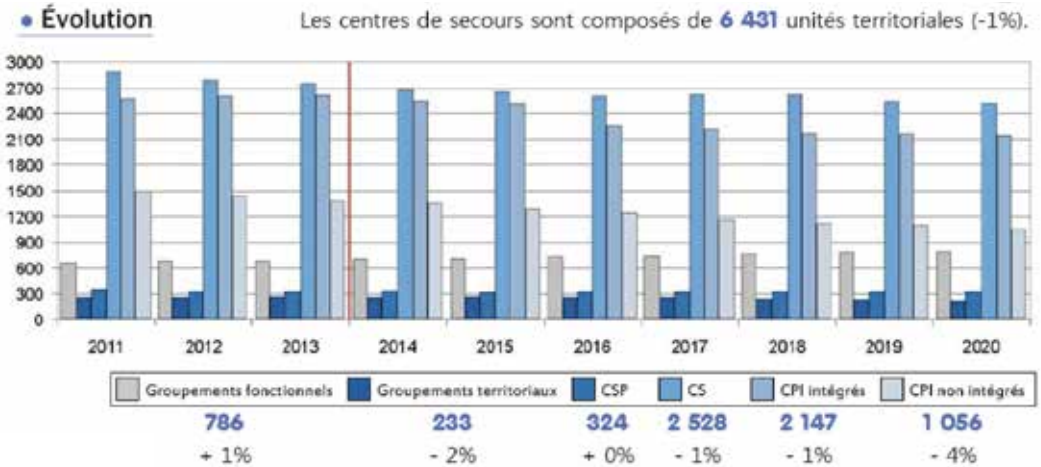

EN BREF !

LES SPP ONT DROIT AU CONGÉ DE FRACTIONNEMENT !

C'est une belle et grande victoire que notre fédération a remporté en août dernier : la confirmation en appel du droit des sapeurs-pompiers aux congés de fractionnement (arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai du 5 août 2021).

En effet, le syndicat Autonome SPP-PATS du Pas-de-Calais a, une nouvelle fois, brillamment obtenu gain de cause auprès des juridictions administratives, les soldats du feu se voyant confirmer leur droit aux congés de fractionnement par la Cour administrative d'appel de Douai (59), sur saisine du Sdis62, partie perdante en première instance, la Cour en précisant également les modalités de calcul.

Désavouée par le jugement du tribunal administratif de Lille du 16 octobre 2020, puis par l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai du 5 août 2021, l'administration doit désormais s'incliner devant la justice, les sapeurs-pompiers bénéficiant des droits fixés par l'article 1e du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985, relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux.

Eh non ! Les sapeurs-pompiers ne sont pas des agents publics de seconde catégorie, mais des fonctionnaires territoriaux à part entière !

CA BOUGE À L' ANSC

Lors des dernières élections des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours (CATSIS), notre fédération a obtenu le plus grand nombre de sièges pour le collège des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

Deux de nos membres siègent donc désormais au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile : Xavier Boy, caporal-chef, président de la FASPP-PATS, en tant que membre titulaire, et Céline Missud, caporal SPP exerçant au Codis Sdis des Alpes-Maritimes, en tant que membre suppléant.

LES FORMATIONS DE FORMATEURS SONT DE RETOUR !

Après plusieurs mois d'absence de formation en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Fédération Autonome SPP-PATS organise de nouveau des sessions destinées à la formation de Formateur. Vous avez une appétence particulière pour le droit et du temps pour vous investir ? Contactez votre président départemental pour déposer votre candidature à la prochaine session. Date et information à venir.

NOTRE SITE FAIT PEAU NEUVE

En août dernier, nous avons lancé notre nouveau site internet www.faspp-pats.org
Plus moderne, plus dynamique, plus clair et, surtout, beaucoup plus simple d'utilisation, cette nouvelle version réaffirme l'ADN des Autonomes. On y trouve toutes les informations pratiques concernant notre organisation syndicale, avec la composition du bureau national et le contact des présidents départementaux. Notre actualité est régulièrement mise à jour et notre revue de presse compile les dernières parutions relatives aux Autonomes.

De nombreuses autres fonctionnalités sont également à venir à l'instar d'une rubrique spécifique pour les concours et d'un onglet veille juridique. Pour tout savoir sur la vie de notre fédération, rendez-vous sur le site **www.faspp-pats.org.**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

RENDEZ-VOUS LE 8 DÉCEMBRE 2022

La date est arrêtée. Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022. Le vote électronique sera quant à lui ouvert durant la semaine qui précède, à savoir à compter du 1er décembre 2022 et jusqu'au 8.

Ce nouveau scrutin s'annonce d'ores et déjà inédit par la généralisation du vote électronique et surtout par la mise en place des nouvelles instances de dialogue social avec la création du CST, né de la fusion du CT et du CHSCT.

Service de livraison
de repas à domicile

jai-faim
.com®

COMMANDEZ LES PLATS

DE VOS RESTAURANTS PREFERÉS SUR JAI-FAIM.COM

ON VOUS LIVRE !

FOLLOW

scan me

@ Jai faim

@Jaifaim_france

association

Tégo

VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES VOS MISSIONS

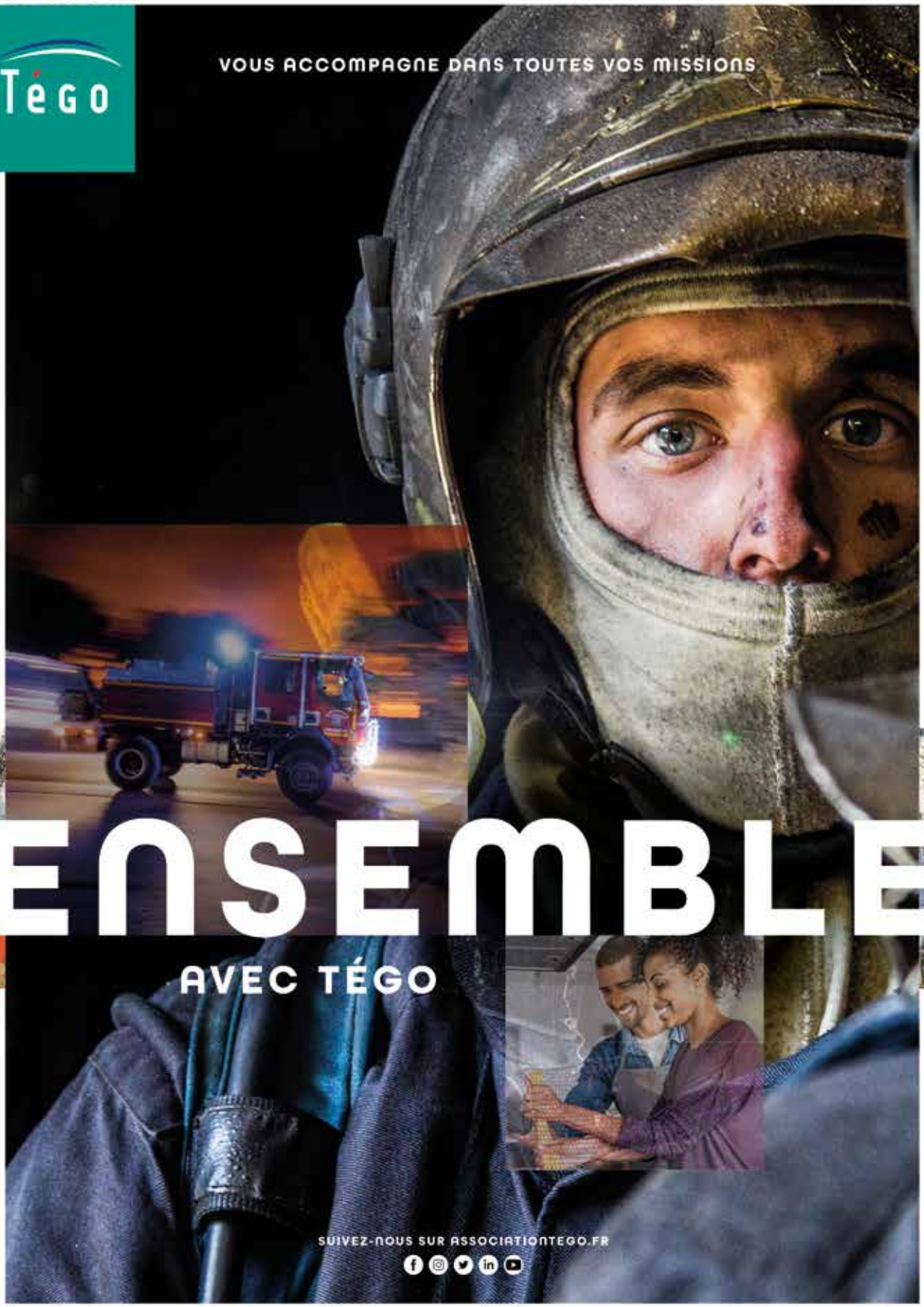

ENSEMBLE

AVEC TÉGO

SUIVEZ-NOUS SUR ASSOCIATIONTEGO.FR

L'association Tégo vous apporte la meilleure protection sociale avec ses partenaires assureurs. Grâce à sa politique d'entraide et de solidarité, l'association Tégo vous accompagne, vous et votre famille, en cas de coup dur.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT